

**BOURGEOISIE  
DE  
MONTANA**

**Procès-verbal de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de  
Montana tenue le jeudi 18 mars 2021 à 20h00 à la  
Maison bourgeoisiale de Corin.**

---

Le procès-verbal est tenu par Thierry Rey, Secrétaire.

**Présents : Michel Rey, Président.  
Dominique Casas-Bonvin, Vice-Présidente.  
Laetitia Krembel, Conseillère  
Thierry Rey, Conseiller.**

**Excusé : Fabien Rey, Conseiller.**

Ainsi que 24 bourgeoises et bourgeois

Tous les participants à l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de ce jour ont dû s'inscrire sur la feuille à l'entrée de la salle et se désinfecter les mains. Un masque aux insignes de la bourgeoisie est remis aux personnes présentes.

Le Président, M. Michel Rey, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents. Il salue les bourgeois d'honneur : MM. Maurice Robyr, Christophe Cordonier et Stéphane Rey. Il salue également deux membres du Conseil de la Commune de Crans-Montana qui ont acceptés notre invitation, Mme la Vice-Présidente Nicole Clivaz et M. le Conseiller Kevin Barras, qui est entre autres responsable du dicastère des bourgeoisies de la Commune de Crans-Montana. Il rappelle aussi que les personnes invitées, ainsi que les participants non-domiciliés sur le territoire de la Bourgeoisie, doivent se tenir au fond de la salle. Elles n'ont pas le droit d'intervenir et de voter selon la loi.

Les bourgeois qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la Bourgeoisie de Montana et qui ont domicile en Valais peuvent faire une demande par écrit au Conseil et par la suite participer pleinement aux assemblées de la Bourgeoisie.

Le Président informe que l'assemblée a été convoquée par publication au pilier public en date du samedi 20 février 2021, soit dans le délai légal de 20 jours au minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Loc).

Il propose les scrutateurs suivants : MM. Maurice Robyr et Nicolas Theytaz. Pas d'opposition à cette nomination.

Il présente ensuite l'ordre du jour.

## **Ordre du jour :**

1. Lecture et approbation du PV de l'AP du 25 juin 2020
2. Présentation des comptes 2020
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision
5. DSDP réservoir de la Moubra – Commune de Crans-Montana
6. Location de terrain Résidence Près-au-Murs
7. Place Corinna Bille
8. Présentation du budget 2021, approbation
9. Nomination de l'organe de contrôle 2021 - 2024
10. Plan financier 2021 - 2024
11. Divers

**L'ordre du jour est accepté, sans modification par l'Assemblée.**

### **1. Lecture et approbation du PV de l'AP du 25 juin 2020**

Le PV de l'assemblée primaire du 25 juin 2020 est joint dans le fascicule des comptes. Pour ne pas assister à une lecture fastidieuse, il est passé en revue par le Président M. Michel Rey, qui lit et commente rapidement les titres.

Suite à cette rapide présentation, **le PV de l'assemblée primaire du 25 juin 2020 est accepté à l'unanimité par les bourgeoises et bourgeois présents.** M. Michel Rey profite pour remercier Marie-Jo Rey-Robyr, ancienne secrétaire du Conseil, pour la parfaite exécution de ce PV.

### **2. Présentation des comptes 2020**

Le Président passe la parole à Mme Dominique Casas-Bonvin, caissière de la bourgeoisie, pour la lecture des comptes 2020.

#### **Compte administratif**

##### **-Compte de fonctionnement**

Le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de CHF 95'540.37 alors que le budget 2020 prévoyait une perte de CHF 29'880.00.

La pandémie de Covid-19 qui a débuté au mois de mars 2020 et qui a notamment engendré l'annulation des différentes activités annuelles de la Bourgeoisie et des manifestations pour lesquelles la Bourgeoisie avait été sollicitée financièrement a eu pour effet de réduire les charges relatives à ces activités et manifestations.

### **-Administration générale**

Les frais d'étude projet immobilier place "Corinna Bille" n'a pas démarré comme prévu en 2020. Ce poste n'a donc pas fait l'objet de frais alors que le budget prévoyait CHF 25'000.00 de frais d'étude.

### **- Sylviculture**

Les frais d'entretien des forêts se sont élevés à CHF 3'252.85 alors que le budget prévoyait CHF 35'000.00 de charges.

Sur la base de la convention qui lie la Bourgeoisie de Montana à la Commune de Crans-Montana, cette dernière a participé pour CHF 11'653.70 aux frais d'entretien des forêts de l'année 2019.

### **-Immeuble du patrimoine financier et titres**

L'entretien et frais de la maison de Corin totalise des charges pour CHF 19'096.90 sur un budget de CHF 40'000.00. Hormis les charges ordinaires, ce compte a enregistré des frais pour travaux d'étanchéité et de peinture dans la cage d'escalier pour CHF 11'413.60 et pour travaux de peinture des toilettes pour CHF 2'689.80, frais qui avaient été estimés à CHF 25'000.00.

Les frais d'entretien de la parcelle n° 1822 qui sont de CHF 4'645.90 correspondent à la fourniture et mise en place d'agrégats de réglage sur cette parcelle contigüe à la place Corinna Bille.

### **-Compte des investissements**

Aucun investissement en relation avec le patrimoine administratif n'a été réalisé en 2020, d'où l'absence du compte des investissements dans la présentation du compte annuel 2020.

## **Bilan**

### **-Actif**

L'actif du bilan, selon les directives de la Lco et de l'Ofinco, voit ses avoirs répartis entre patrimoine financier et patrimoine administratif.

Le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l'exécution des tâches publiques, alors que le patrimoine administratif comprend les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques.

### **-Fortune**

La fortune a enregistré une augmentation de CHF 95'540.37 au 31.12.2020 et correspondant à l'excédent des revenus 2020 du compte de fonctionnement.

La fortune nette se monte à CHF 6'473'746.84 au 31.12.2020.

Suite à ces quelques précisions, Mme Casas-Bonvin lit les têtes de chapitre des comptes de la Bourgeoisie au 31 décembre 2020.

Suite à cette présentation, aucune question n'est formulée.

M. Michel Rey remercie Mme Dominique Casas-Bonvin pour la très bonne tenue de la comptabilité et remercie aussi M. Christophe Cordonier pour l'établissement des comptes.

## **3. Rapport de l'organe de révision**

Le Président passe la parole à Mme Laetitia Kremble pour nous lire le rapport de l'organe de révision de la fiduciaire Gaston Clivaz SA qui est inséré dans le fascicule des comptes.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels de la Bourgeoisie.

#### **4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision**

M. Michel Rey propose à l'Assemblée d'approuver en même temps les comptes de l'exercice 2020, le rapport de l'organe de révision et d'en donner décharge aux responsables.

Le Président demande de se prononcer pour l'approbation par mains levées.

**Par mains levées, les comptes 2020 et le rapport de l'organe de révision sont acceptés à l'unanimité.**

#### **5. DSDP réservoir de la Moubra – Commune de Crans-Montana**

Fait à l'époque et pas retrouvé, le DSDP du réservoir a été rédigé entre l'Etat du Valais et la Commune de Montana. L'Etat du Valais a décidé de s'en séparer et a donc remis ce réservoir à la Commune de Crans-Montana.

Le service des eaux de la Commune de Crans-Montana nous a sollicité pour la remise en état de ce réservoir, ce qui a été réalisé l'année passée avec l'accord du Conseil bourgeoisial.

Ce réservoir sert à l'alimentation en eau du village de Montana.

CME va utiliser le terrain autour du réservoir pour la pratique du VTT en famille.

Pour aller plus de l'avant nous devons attendre les mensurations officielles après la fonte des neiges, pour négocier avec la Commune la valeur de ce DSDP.

- Mme Marie-Jo Rey-Robyr demande s'il faut faire ce DSDP avec la Commune ou avec CME.
- M. Maurice Robyr demande la grandeur de la surface utilisée.
- M. Stéphane Rey rend attentif au fait qu'il faut prévoir un droit de passage pour aller au réservoir.

M. Michel Rey répond qu'il n'a pas encore des informations précises et qu'il y aura certainement un DSDP avec la Commune pour le réservoir et un autre avec CME pour la zone autour. Pour la surface, il faut aussi attendre des informations supplémentaires.

- M. Claude-Gérard Lamon demande de bien vérifier si il s'agit de deux entités bien différentes, afin de faire le droit de superficie correctement.
- M. Kevin Casas relève qu'il y a une antenne pour la gestion de l'eau et qu'il faut la protéger, cela sera discuté avec la commune.
- Mme la Vice-Présidente Nicole Clivaz demande la parole, pour nous informer que cette place sera aménagée avec des modules naturels, sécurisée, avec la partie piétonne et vélo bien séparée. Cette place sera uniquement pour les familles et enfants.

M. Michel Rey précise qu'il va prendre contact avec un avocat-notaire pour ne pas faire d'erreur sur la manière de procéder avec l'autre DSDP de la Moubra.

Le Président demande : donnez- vous mandat au Conseil bourgeoisial pour signer ce DSDP réservoir de la Moubra avec la Commune de Crans-Montana, y compris les conditions financières ?

**Par mains levées le DSDP réservoir de la Moubra est accepté avec 23 voix et 1 abstention déclarée.**

#### **6. Location de terrain Résidence Près-au-Murs**

M. Michel Rey explique que la Résidence Près-au-Murs représente 150 appartements. Il nous montre avec une photo les voitures garées sur le terrain appartenant à la Bourgeoisie. Loué depuis l'année 1992 au prix de CHF 100.00 les 90m<sup>2</sup> pour 15 places de parc par an, il est réservé aux propriétaires de la Résidence.

Ce contrat arrive à échéance à la fin de cette année. Nous avons pris contact avec la fiduciaire Schraner qui s'occupe de la Résidence et nous avons proposé un prix adapté de CHF 4'500.00 pour 15 places par an.

Mme Schraner a trouvé trop élevé et nous leur avons proposé de faire une contre-offre. Nous attendons des nouvelles pour refaire ce contrat de location.

- M. Stéphane Rey demande en quelle zone est ce terrain et précise que s'il est en zone forêt, ces places sont illégales.
- La question est posée à M. Maurice Robyr et il nous dit que c'était certainement M. Francis Tapparel qui était Président en 1992. Donc les choses ont certainement été faites dans les règles.
- M. Maurice Robyr demande qui est responsable en cas de chute d'arbre sur les voitures.

M. Michel Rey répond que c'est l'assurance de la voiture qui prend en charge les dégâts.

Le Président demande : donnez-vous mandat au Conseil pour signer le contrat de location avec la Résidence Près-au-Murs ?

**Par mains levées ce mandat est accepté à l'unanimité.**

## ***7. Place Corinna Bille***

Cela fait 4 ans que ce projet a démarré. La proposition qui a été faite, était de racheter la grange avec les terrains attenants pour construire des appartements et des dominos ainsi que de réaliser le projet avec la Commune de Crans-Montana pour un parking. Après taxation de la Commune, nous avons fait une offre pour la grange avec terrains aux copropriétaires. Malheureusement, deux propriétaires n'ont pas accepté l'offre qu'ils trouvaient trop basse. Dès lors, avec tous les problèmes liés aux partenaires et les moyens de la Bourgeoisie, le conseil a décidé de renoncer à ce projet.

L'année passée vous nous aviez accordé CHF 40'000.00 pour goudronner la place Nord. Par la suite, la pandémie arrivant, nous avons décidé de faire cela durant l'été. Entre temps, la Commune a pris contact avec nous et a proposé de prendre en charge l'aménagement derrière la fontaine. Cela a été fait avec notre accord.

Il y a eu des discussions avec la Commune pour l'aménagement de cette place, nous avons étudié des possibilités en tenant compte des souhaits de la Commune et de la population.

Le Conseil bourgeoisial a envisagé trois propositions possibles :

1<sup>ère</sup> Aménagement de la place sans voiture avec agrandissement pour en faire une belle place villageoise avec un budget de CHF 100'000.00.

2<sup>ème</sup> Aménagement de la partie de l'ancienne maison de Feu Mme Denise Lamon pour en faire un jardin en gardant les 20 places de parc pour location.

3<sup>ème</sup> Faire un DSDP avec la Commune, qui prendrait en charge l'aménagement, la gestion de cette place et parking, avec contrat de location.

- M. Patrick Rey est contre la 1<sup>ère</sup> proposition, il trouve qu'il n'est pas possible d'enlever toute cette place de parc au milieu du village.
- Mme Céline Caloz-Mendicino est pour la 1<sup>ère</sup> proposition, elle trouve que le village a besoin d'un centre, d'un cœur.
- M. Stéphane Rey rend attentif sur le point que la maison bourgeoise de Montana loue environ 70 places intérieur et il trouve qu'il faut avoir des places de parc à proposer.

M. Michel Rey est d'accord avec M. Stéphane Rey, mais pose la question à savoir si on garde les places pour la maison bourgeoise ou on continue de mettre à disposition des places pour tout le Village gratuitement.

- M. Pascal Rey trouve que ce n'est pas à la Bourgeoisie de se substituer à la municipalité pour offrir un jardin public à CHF 120'000.00 et en enlevant les voitures. Il continue en disant que la commune devrait faire ce qu'elle avait prévu, à savoir de créer dans la zone des jardins un parking, qui est en zone d'intérêt public et que la Commune pourrait exproprier. Ce parking pourrait desservir à la fois la place Corinna Bille, les habitants du village et l'Eglise.

M. Michel Rey précise que cela fait 4 ans qu'il a des discussions avec la Commune et que rien ne bouge. Il passe la parole à M. le Conseiller Kevin Barras qui va nous donner l'avis du Conseil de la Commune de Crans-Montana.

- M. le Conseiller nous informe que la Commune va avoir rendez-vous avec les propriétaires d'un terrain pour éventuellement construire un parking en bordure du village. Pour la place la Commune n'est pas d'accord de faire un DSDP et de payer la location des places pour CHF 14'000.00 par an.
- Mme la Vice-Présidente continue en disant que l'idée de la Commune est de continuer l'aménagement commencé l'été passé pour donner une ambiance au milieu du village avec une place verte, en payant les frais de cette endroit avec un investissement de CHF 100'000.00 et de faire un DSDP de 10 ans à bas prix. Les places de parc restent à la disposition de la Bourgeoisie.
- M. Pascal Rey rend attentif au fait que si c'est la Bourgeoisie qui fait la place et s'occupe de la location, il faudra prendre en compte l'entretien et les frais.
- Mme la Vice-Présidente reprend la parole et nous propose d'aller au Conseil avec M. Kevin Barras pour faire passer le message, de payer la zone verte et les bordures avec un DSDP convenable pour la Commune et d'avoir une place refaite et entretenue.
- M. Maurice Robyr propose de faire la mixité entre le projet de la Commune et que la Bourgeoisie s'occupe des places de parc.
- M. Kevin Casas demande à qui est la responsabilité de mettre à disposition des gens une place de parc, l'Assemblée répond que c'est à la commune.
- Mme la Vice-Présidente reprend en disant que la commune souhaite que pour cet été le cœur du village ressemble à quelque chose de bien.
- M. Claude-Gérard Lamon propose de confier la totalité du site à la Commune, qu'elle équipe une place d'agrément avec un DSDP et entretienne la place.

M. Michel Rey fait la synthèse des discussions, propose de faire un DSDP à CHF 1.00 le m<sup>2</sup> avec la Commune, quelle continue l'aménagement et l'entretien des places de parc à disposition de la population et de la Bourgeoisie.

Le Président demande : donnez-vous mandat au Conseil Bourgeoisial pour signer ce DSDP Corinna Bille avec la Commune de Crans-Montana selon les conditions expliquées ?

**Par mains levées ce mandat est accepté à la majorité, moins 2 oppositions et 2 abstentions déclarées.**

### ***8. Présentation du budget 2021, approbation***

M. Michel Rey explique à l'Assemblée que le budget 2021 est à la page 14 du fascicule des comptes, qu'il est tributaire de la situation sanitaire actuelle et il est compliqué de gérer ce budget. Ce budget est passé en revue, aucune question n'est posée.

Le Président demande : acceptez-vous le budget 2021 de la Bourgeoisie de Montana tel que présenté ?

**Par mains levées le budget 2021 est accepté à l'unanimité.**

### **9. Nomination de l'organe de contrôle 2021 - 2024**

Selon la loi sur les communes l'organe de contrôle ne peut pas fonctionner plus de deux périodes législatives d'affilées. De plus M. Gaston Clivaz arrivant à la retraite, le Conseil vous propose la nomination de la fiduciaire Fidag à Crans-Montana et il s'agit de M. Daniel Savioz qui s'occupera de la révision des comptes de la Bourgeoisie.

Le Président demande : acceptez-vous la nomination de la fiduciaire Fidag par M. Daniel Savioz pour la législature 2021 - 2024 ?

**Par mains levées la nomination de la fiduciaire Fidag est acceptée à l'unanimité.**

### **10. Plan financier 2021 - 2024**

Le plan financier est en page 18 du fascicule et il n'y a pas de grand projet en cours pour l'instant et qu'il est adapté chaque année. Ce plan est indicatif et peut être modifié.

- M. Claude-Gérard Lamon pose la question au sujet de la projection 2022, dans les charges administration générale, sur la différence avec les autres années.
- M. Christophe Cordonier répond que cette augmentation est en rapport avec la Place Corinna Bille et que suite à la votation de ce soir, il n'y aura pas de différence.

Le Président précise que le plan financier n'a pas besoin d'être adopté.

### **11. Divers**

M. Michel Rey rappelle que M. Hugues Rey avait demandé de mettre des panneaux sur les maisons de la Bourgeoisie. Le responsable des maisons bourgeoises, M. Fabien Rey, a cherché des propositions pour la réalisation de ces panneaux. M. Michel Rey nous montre les 3 propositions reçues.

1<sup>ère</sup> Peinture sur le mur, 2<sup>ème</sup> Panneau en relief et la 3<sup>ème</sup> des lettres découpées. Cette dernière proposition est écartée parce que trop coûteuse.

C'est dans la capacité du Conseil de choisir et nous sommes favorable pour la solution des panneaux. Nous vous demandons consultation. Pas de remarque particulière pour ce choix.

- M. Claude-Gérard Lamon demande si nous avons pensé à mettre des panneaux signalétiques dans les rues du village.

Cette remarque est notée. Si le Conseil après réflexion décide de le faire, nous prendrons contact avec la Commune pour sa réalisation.

Le Président appelle et remercie Mme Marie-Jo Rey-Roby et Mme Céline Caloz-Mendicino, anciennes Conseillères de la Bourgeoisie en remettant à chacune un cadeau en signe de gratitude.

La journée de nettoyage des forêts et la journée culturelle seront dépendantes de la situation sanitaire.

- M. Patrick Rey remarque qu'il est malheureux de devoir subir une pandémie pour se retrouver à la maison de Corin pour cette soirée. Il propose de faire cette assemblée primaire en alternance entre les maisons de Montana et de Corin.

M. Michel Rey est d'accord avec cette idée mais poursuit que c'est par tradition que l'assemblée primaire est à Montana-Village et que le Communage est à Corin.

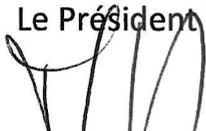
Le Président présente Mme Laetitia Kremble comme nouvelle Conseillère bourgeoise en charge du dicastère internet, communication, sortie culturelle et agrégation et M. Thierry Rey qui est aussi nouveau, comme secrétaire. M. Michel Rey fait part de l'excellente ambiance et du très bon travail au sein du Conseil.

- Mme Marie-Jo Rey-Robyr demande d'avoir sur le site internet les comptes avant l'Assemblée.
- M. Christophe Cordonier répond de suite, que pour les bourgeoisies les comptes et le budget doivent être fait en même temps, qu'il est compliqué de faire des comptes pour fin février alors que les factures ne sont pas toutes entrées et les comptes doivent être approuvés avant le 31 mars. Le temps est vraiment limité et il rappelle que l'assemblée primaire doit avoir lieu avant pour accepter les comptes et le budget.

Le Président M. Michel Rey clôt l'Assemblée à 22h15 et précise quelle ne peut être suivie du verre de l'amitié faute au covid-19. Il invite les participants à se servir de deux cartons de deux bouteilles de vin, ceci à la sortie de la salle.

## Bourgeoisie de Montana

Le Président



Michel Rey

Le Secrétaire

Thierry Rey

